

IUT BLOIS

Prenez de l'avance.

SCIENCES DE L'INGÉNIEUR ET DES
MATÉRIAUX, WEB ET MULTIMÉDIA,
RÉSEAUX ET TÉLÉCOM

Taxe d'Apprentissage **2018**

iut-blois.univ-tours.fr

Taxe d'Apprentissage 2018

L'IUT DE BLOIS C'EST ...

600 ÉTUDIANTS



4 DÉPARTEMENTS

- Réseaux et Télécommunications
- Mesures Physiques
- Science et Génie des Matériaux
- Métiers du Multimédia et de l'Internet



5 LICENCES PRO

- Gestion de la Production Industrielle
- Ingénierie et Intégrité des Matériaux
- Métiers du Numérique (UX2i)
- Qualité - Sécurité des Systèmes d'Information
- Métiers de la Vision



**PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE
FORMATION CONTINUE, VAE, APPRENTISSAGE**

IUT de Blois
15 rue de la chocolaterie
CS 32903 - 41029 Blois cedex
Tél. 02 54 55 21 16



Depuis 50 ans, les Instituts Universitaires de Technologie ont le souci de former des collaborateurs compétents et rapidement opérationnels. C'est dans cet esprit que l'IUT de Blois souhaite poursuivre et développer une politique active d'échange et de partenariat avec son environnement économique local et régional : stages d'étudiants, apprentissage, formation continue, contrats de professionnalisation, VAE, transfert de technologie.

La qualité de notre enseignement nécessite l'acquisition et le renouvellement d'équipements à la pointe de la technologie.

La Taxe d'Apprentissage est un mode de financement primordial de nos investissements pédagogiques.

Votre aide par le versement de la taxe d'apprentissage est déterminante pour conserver la qualification professionnelle de nos diplômés, tant dans le secteur industriel que dans celui des réseaux, de la communication et des services.

Qu'est ce que la Taxe d'apprentissage ?

La Taxe d'apprentissage (TA) est un impôt versé avant le 1^{er} mars de chaque année par l'employeur au titre de l'année civile.

C'est un impôt obligatoire qui permet aux entreprises d'agir en entreprises-citoyennes en soutenant financièrement les formations initiales des enseignements technologiques et professionnels.

Les sommes perçues sont affectées en totalité au développement des moyens nécessaires à nos formations.



Comment verser la taxe d'apprentissage?

Transmettez à votre organisme collecteur votre bordereau de versement au plus tard le **28 février 2018 en précisant les coordonnées de l'IUT de Blois.**

**IUT de Blois - 15 rue de la Chocolaterie
CS 32903 - 41029 BLOIS Cedex**

Notre IUT est habilité à percevoir la partie hors quota (barème) pour les catégories suivantes :

- Catégorie A (DUT)
- Catégorie B (Licences Professionnelles)

Le numéro UAI de l'IUT pour le versement de la taxe est le 0410978R.

Il vous est également possible de verser votre taxe en nature en nous remettant du matériel pédagogique.

**Nos étudiants d'aujourd'hui sont vos collaborateurs de demain.
Toujours au service de la réussite, l'IUT a besoin de vous pour poursuivre ses missions.**

Nous comptons sur vous pour la TAXE d'APPRENTISSAGE 2018 !

Patrick LAFFEZ
Directeur de l'IUT de Blois



**Pour tout renseignement,
merci de contacter M. Hubert MARTIN**

iut-blois.univ-tours.fr
Tél. 02 54 55 21 16 - Fax. 02 54 55 21 09
hubert.martin@univ-tours.fr
I.U.T. de Blois - Services Centraux
15, rue de la Chocolaterie CS 32903 - 41029 BLOIS Cedex